



Ligue de Bretagne de JUDO
JUJITSU, KENDO et disciplines associées
www.judo-bretagne.bzh

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le 1^{er} avril 2019 à 19h00
Restaurant BRIT HOTEL KEROTEL – LE PLÉNÉNO – 56100 LORIENT

COMPTE RENDU

Le conseil d'administration de la Ligue de Bretagne de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées s'est réuni le 1^{er} avril 2019 à 19h00.

Présents :

Conseil d'administration :

Jérôme LIOT (Président), Myriam DEVAUX (Secrétaire générale), Loïc SEVELLEC (Trésorier), Joël BOUCHER (Vice-président Culture Judo), Didier LE SAUX (Vice-président), André MORINEAU (Président CD22), Thierry GUILMOTO (Président CD35), Alain LE GUELLEC (Président CD56) Bruno KITCHEKEREKIAN (Membre). Benjamin ASSIÉ (RAR).

Invités : Jean-Pierre DECOSTERD (CTN), Franck ROBERT (CTF).

Absents excusés :

Conseil d'administration : Anthony LE DANIEL (Vice-président, membre), Emmanuelle MARC (Membre), Gaëtane TESSIER (Membre), Laurent COMMANAY (CTS/DTN).

Commissions : Jean-Noël VINCENT (Commission Sportive Régionale).

Invités : Laurent COMMANAY (CTS/DTN), Cédric ROUDOT (CTF). Kilian COLLET (CTF).

Début de la séance à 21h

SOMMAIRE

1. ADMINISTRATIF.....	2
2. FINANCIER.....	3
3. SPORTIF.....	4
4. QUESTIONS DIVERSES.....	4
<u>ANNEXE 1</u>	6



Jérôme LIOT ouvre la séance et informe de la démission du Président du Comité du Finistère, Louis LE BERRE, et de quatre membres du comité directeur. Le Comité du Finistère a donc été mis sous tutelle par le Conseil d'Administration fédéral qui l'a confié au Président de la Ligue de Bretagne. Monsieur Loïc SEVELLEC, Trésorier de la Ligue en assure la tutelle par délégation du Président. Une réunion a eu lieu le jeudi 28 mars dernier à Quimper, en présence de Jérôme LIOT, Loïc SÉVELLEC, Laurent COMMANAY et Kilian COLLET. Une cinquantaine de participants, dirigeants, professeurs et les deux délégués de clubs auprès de la FFJDA, étaient présentes. Les actions engagées par le comité sont maintenues sur la saison 2018/2019. Si en septembre 2019, un nouveau comité ne prend pas la responsabilité du CD29, seules les actions obligatoires (*celles relevant d'une qualification au niveau supérieur*) seront réalisées.

1. ADMINISTRATIF

1.1. Licences

De date à date, il est encore constaté une baisse des licences (Annexe 1) :

	1 ^{er} avril 2019	Solde	%
CD 22	3 950	- 531	- 13.44
CD 29	6 682	- 262	- 3.92
CD 35	9 779	- 423	- 4.33
CD56	5 897	- 374	- 6.34
LIGUE	26 308	- 1 590	- 6.04

Au niveau du territoire Breton (Ligue et CD), cela représente une perte de 24 000 € de retour financier de la Fédération.

1.2. Compte-rendu sur les actions de développement

Aux données de l'observatoire des licences, Franck ROBERT et Kilian COLLET ont apporté des réponses aux diverses demandes de la Fédération.

Les quotas de ligue des cadets pour les demi-finales ont été attribués qu'à des judokas de clubs qui licencient tous leurs adhérents, ce qui a eu comme conséquences quelques revendications.

Il serait intéressant d'avoir un retour sur les demandes de documents auprès de la coopérative fédérale pour pouvoir constituer des coopératives départementales afin de doter les clubs respectueux de matériels à destination des éveils judo, mini-poussins et poussins.

Une nouvelle progression française est attendue, elle devrait être présentée prochainement.

André MORINEAU exprime le souhait de faire un essai sur l'extranet fédéral pour les interclubs labélisés afin de dynamiser le licenciement.

Franck ROBERT propose d'informer de la tenue d'un interclubs et de créer un formulaire informatisé des autorisations et de les faire apparaître sur une carte avec les aides reçues, ce qui pourrait inciter les clubs à être en règle.

Il demande aussi que les professeurs aient un badge (avec photo) donnant accès au plateau technique (évitant la réédition de bracelets).

Décisions : il est confirmé qu'un discours positif doit être tenu face aux clubs qui ne jouent pas le jeu. Il est important de présenter en premier lieu l'intérêt de licencier tous les adhérents avant d'annoncer d'éventuelles sanctions. Il est nécessaire que les Comités organisent des réunions Dirigeants tout au long de la saison.

1.3. Approbation des rapports statutaires de l'AG de Ligue du 18 mai 2019

a. Rapport moral du Président

Jérôme LIOT fait lecture de son rapport moral.

Décision : le rapport moral du Président est approuvé à l'unanimité.

b. Rapport d'activités de la Secrétaire Générale

Myriam DEVAUX fait lecture de son rapport d'activités.

Décision : le rapport d'activités de la Secrétaire générale est approuvé à l'unanimité.

c. Rapport financier du Trésorier

Loïc SEVELLEC fait lecture de son rapport financier.

Décision : le rapport financier du Trésorier est approuvé à l'unanimité.

d. Ordre du jour, Prévisionnel révisé 2019 et Prévisionnel 2020

Décision : l'ordre du jour, le Prévisionnel révisé 2019 et le Prévisionnel 2020 sont approuvés à l'unanimité.

1.4. Dates des Assemblées Générales des Comités Départementaux

- AG CD29 le 23 mai 2019 à Quimper (daté à confirmer vu les circonstances actuelles) ;
- AG CD22 le 27 mai 2019 à Ploufragan ;
- AG CD56 le 7 juin 2019 à Inzinzac-Lochrist ;
- AG CD35 le 14 juin 2019 à Rennes.

2. FINANCIER

2.1. Bilan financier 2018

Loïc SÉVELLEC présente le bilan financier.

Il attire l'attention sur les actions imprévues et donc non budgétées, rappelant qu'elles sont directement impactées sur le résultat. Il demande que tout événementiel soit préalablement annoncé pour apparaître dans le prévisionnel, même si un prévisionnel révisé est de rigueur.

2.2. Coûts standards

Dans le cadre des coûts standards, le forfait téléphonique doit s'aligner au tarif de la FFJDA, soit 26 euros.

Il devient urgent de programmer une réunion de concertation constructive, entre les quatre comités, sur l'harmonisation des tarifs de rémunération des intervenants sur les stages régionaux sous la coordination de Benjamin ASSIÉ.

Jérôme LIOT souhaiterait que cette démarche d'harmonisation territoriale soit aussi étendue aux vacances des arbitres et des commissaires sportifs.

Alain LE GUELLEC, Président du CD56, souhaiterait une aide administrative de synthèse. Il constate que les missions d'un président de comité sont suffisamment conséquentes et pense qu'il serait opportun que la gestion du projet d'uniformité (Contrat de travail type, montant de la rémunération des intervenants...) soit prise en charge par Benjamin ASSIÉ (RAR). Ce dernier a, au préalable, fait un premier travail de synthèse et l'a communiqué par mail (en date du 22 février).

André MORINEAU, Président du CD22, évoque l'idée que ce soit directement le Groupement d'Employeurs qui gère l'administratif et le financier des stages régionaux.

Jérôme LIOT précise que le GE n'a pas vocation à traiter des contrats à durée déterminée.

Décisions :

- **Le forfait téléphonique est aligné sur celui de la Fédération, il sera de 26 euros ;**
- **Les présidents de comité programment une réunion sur l'harmonisation des conventions de stage avec l'aide du RAR.**

2.3. Cotisations clubs

Jérôme LIOT fait le point sur les clubs qui ne sont pas encore à jour de leurs cotisations. Il demande à chaque comité de prendre contact avec les présidents des clubs concernés pour régulariser leur situation.

2.4. CNDS

L'instruction des dossiers CNDS sera directement faite par les Fédérations et les Liges, ensuite l'État se chargera des versements.

L'Agence National du Sport devrait être lancée le 2 avril 2019.

3. SPORTIF

Thierry GUILMOTO, Président du CD35, fait le constat que les stages interdépartementaux n'atteignent pas les objectifs prévus et qu'il ne voit pas l'intérêt d'y participer. Jean-Pierre DESCOTERD (CTN) fait le même constat, il lui paraît urgent de redéfinir les critères de sélection des stagiaires afin de gagner en qualité de compétiteurs. Frank ROBERT (CTF) alerte les Présidents de Comité sur le coût supplémentaire qu'engrangerait le désistement de l'un d'entre eux sur ces stages régionaux.

Thierry GUILMOTO informe qu'il a aussi calculé le coût de participation des minimes sur la coupe de France par équipes départementales. Pour 2019, comme les frais se chiffrent à 173 euros par jeune, il sera demandé une participation aux frais de 80 euros pour les minimes de son département.

Décision : Un projet de nouvelles lettres de convocation aux stages régionaux et bi-départementaux sera finalisé en juin 2019 afin de mieux sélectionner les stagiaires.

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1. Compte-rendu de la réunion du projet d'extension du Dojo Régional

Bruno KITCHEKEREKIAN confirme que Jérôme LIOT et lui-même ont participé à une réunion le 7 mars avec le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Mairie de Rennes, la Direction Régionale des Sport et Jean-Luc ROUGÉ. La ville s'est engagée à prendre le projet à cœur et va budgéter une étude en 2020. Il a été démontré de son utilisation mutualisée pour plusieurs activités. Le budget du projet est d'environ de 2,5 millions d'euros, l'apport régional serait de 400 000 euros, celui de la ville d'un million d'euros. Le matin même était organisée une réunion entre les présidents des OTD bretons et Jean-Luc ROUGÉ.

4.2. Dotation de tapis

Une nouvelle surface de tatamis sera livrée au Dojo Régional en juin 2019. Une donation des anciens tatamis (installés depuis 1998) sera lancée. Les clubs qui en feront la demande devront présenter un projet pour pouvoir être retenus. Les premières demandes seront donc honorées si leur projet est validé, ceci jusqu'à épuisement du stock.

Décision : la dotation des tapis de judo sera validée pour les clubs qui sont en conformité avec le contrat club et qui présenteront un projet cohérent.

4.3. Assemblée Générale FFJDA des 5, 6 et 7 avril à Metz

a. Informations tarif licence

Il est prévu au vote une augmentation de 2 euros avec comme répartition :

- 1 euro fédéral (compensation de la baisse des licences) ;
- 1 euro pour les OTD, dont les modalités d'affectation seront à définir en Conférence des Présidents.

Alain Le GUELLEC regrette que cette annonce ait été tardive et s'interroge dès à présent sur les financements envisageables. Il pense qu'il n'était pas forcément nécessaire de proposer cet euro supplémentaire destiné aux OTD, estimant que les comités français en déficit devraient augmenter leurs cotisations club, et non demander un euro en plus pour éponger leur déficit.

Jérôme LIOT attire l'attention sur le fait que 4/12 de l'euro devraient être redistribués dès janvier 2020 (calcul de septembre à décembre 2019).

Il faut réfléchir dès à présent sur l'orientation des thèmes d'investissements, mise en place de formations des professeurs, actions Taïso, ...

Thierry GUILMOTO estime que 80% de cet euro devrait être réinvesti dans des actions ciblées sur le Babydo, comme dans la coopérative départementale par exemple.

Décision : l'euro supplémentaire sera fléché en direction des publics les moins aidés.

4.4. Venue d'Émilie ANDÉOL le mercredi 26 juin 2019 à Loudéac (22)

L'animation est ouverte à tous les licenciés de la Ligue de Bretagne.

Le matin de 11 h à 12 h est prévue une animation avec les personnes en situations de handicap.

De 12h30 à 13h30, un repas-débat est programmée avec les Professeurs Bretons. Le repas sera pris en charge par la Ligue.

L'après-midi, de 14h30 à 16h30, est consacré à une animation pour les mini poussin(e)s, poussin(e)s, benjamin(e)s et minimes.

Marion SEVIN, stagiaire sur la Ligue, sera à disposition du Comité des Côtes d'Armor, notamment pour la communication.

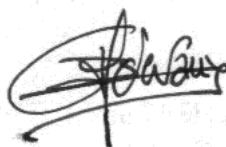
4.5. Dates des réunions Dirigeants

- 25 avril 2019, les dirigeants du CD 35 ;
- 13 mai 2019, les dirigeants du CD56 seront réunis avec des propositions d'ateliers ;

4.6. Réunion Professeurs

Les réunions des professeurs sont à prévoir avec les cadres techniques fin juin/début juillet.

Fin de réunion à 23h.



Myriam DEVAUX,
Secrétaire Générale.



Ligue de Bretagne de JUDO

JUJITSU, KENDO et disciplines associées

www.judo-bretagne.bzh



ANNEXE 1

MàJ le 01/04/2019	1997/1998	1998/1999	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	Date à date n-1		
22 - Côtes d'Armor	3 643	3 854	3 818	4 222	4 491	4 323	4 219	4 452	4 349	4 158	4 451	4 739	4 589	4 498	4 647	4 551	4 569	4 373	4 560	4 520	4 146	3 419	3950	-531	-13,44
29 - Finistère	5 933	5 810	5 626	5 981	6 467	6 636	6 847	7 540	7 636	7 521	7 573	8 117	8 192	8 158	7 973	8 023	7 715	7 302	7 182	7 261	6 822	6 420	6682	-262	-3,92
35 - Ille et Vilaine	7 442	7 966	7 563	8 377	8 849	8 714	8 433	8 562	8 539	8 490	8 563	9 310	9 346	9 432	9 858	10 067	10 428	10 044	10 186	10 437	9 848	9 356	9779	-423	-4,33
56 - Morbihan	4 963	5 075	4 954	5 476	5 774	5 503	5 365	5 851	5 875	5 696	5 823	5 971	6 517	6 573	6 810	6 606	6 338	6 264	6 108	6 031	5 978	5 523	5897	-374	-6,34
Ligue de Bzh	22 099	22 736	22 020	24 061	25 583	25 178	24 864	26 405	26 399	25 865	26 410	28 137	28 664	28 661	29 288	29 253	29 050	27 983	28 036	28 249	26 794	24 718	26308	-1 590	-6,04

